

# CGT



# RADIO FRANCE

Syndicat National de Radiodiffusion et de Télévision

Fédération Nationale des Syndicats du spectacle, de l'Audiovisuel et de l'Action Culturelle C.G.T.

## **« RADIO France SOCIETE DE SERVICE PUBLIC fabrique ce qu'elle diffuse,**

Dans le respect des normes en vigueur à Radio France : **seuls les professionnels de Radio France sont habilités à enregistrer, monter, mixer les éléments sonores destinés à être diffusés sur les antennes de Radio France.**

### **C'EST LA RAISON D'ETRE DE TOUS NOS EMPLOIS**

Le Président Jean Marie Cavada, depuis son arrivée et à maintes reprises s'est déclaré garant de cette spécificité. »

C'est ce que nous écrivions dans un tract le 28 avril 2003, avec la CFDT et le SNFORT , suite à un partenariat Arte/France Musique,.

Depuis son arrivée Jean Paul Cluzel rappelle son attachement au Service Public et sa volonté que Radio France continue à être une entreprise qui fabrique et produit en interne tout ce qui est diffusé sur ses antennes. Par interne nous avons toujours entendu par les salariés de Radio France.

**Pourtant malgré ces déclarations, malgré notre opposition, des enregistrements faits par des techniciens du Collège de France et de la BNF continuent d'arriver à Radio France pour être diffusés sur France Culture.**

**C'est inadmissible !**

**Nous demandons instamment que ces émissions, comme les autres, soient enregistrées par Radio France.**